

Retrouvez l'état des lieux dans son intégralité à l'adresse suivante :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/violences-couple>

et l'ensemble des travaux de la POSMIP sur : <http://www.posmip.fr/>

Contacts :

DRDFE : **Catherine HUGONET**

☎ 05 34 45 33 77

catherine.hugonet@midi-pyrenees.pref.gouv.fr

DRJSCS : **Julie VALADOU**

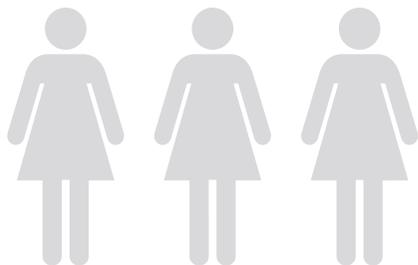
☎ 05 34 41 73 12

julie.valadou@drjscs.gouv.fr

Les délégations départementales aux droits des femmes et à l'égalité :

Nicole SURRE DDCSPP de l'Ariège FOIX ☎ 05 61 02 43 04 nicole.surre@ariege.gouv.fr	Christine MATIGNON DDCSPP de l'Aveyron RODEZ ☎ 05 65 73 52 03 christine.matignon@aveyron.gouv.fr
Emilie PROVENSAL DDCS de la Haute-Garonne TOULOUSE ☎ 05 34 45 37 99 emilie.provensal@haute-garonne.gouv.fr	Nicole PASCOLINI DDCSPP du Gers AUCH ☎ 05 62 58 12 87 nicole.pascalini@gers.gouv.fr
Isabelle COMOLLI-de-MONPEZAT DDCSPP du Lot CAHORS ☎ 05 65 20 56 04 isabelle.comolli-de-monpezat@lot.gouv.fr	Isabelle COSTES DDCSPP des Hautes-Pyrénées TARBES ☎ 05 62 46 42 16 isabelle.costes@hautes-pyrenees.gouv.fr
Hélène PREVOST DDCSPP du Tarn ALBI ☎ 05 81 27 53 57 helene.prevost@tarn.gouv.fr	Brigitte LAMOURI DDCSPP de Tarn-et-Garonne MONTAUBAN ☎ 05 63 21 18 08 brigitte.lamouri@tarn-et-garonne.gouv.fr

Plus d'informations sur : <http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/>



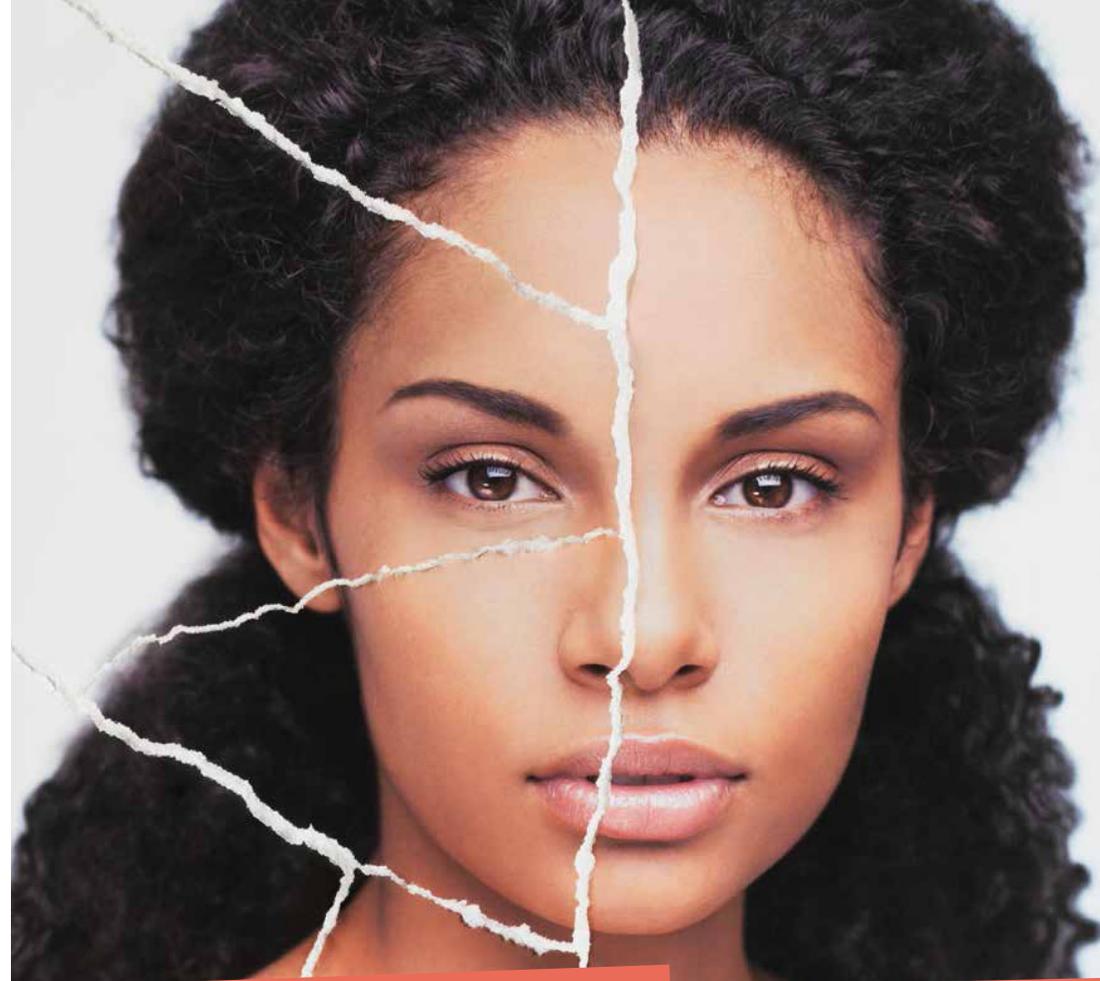
**VIOLENCES
CONTRE LES FEMMES**
LA LOI VOUS PROTÈGE

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919*
*Appel anonyme et gratuit.

© DICOM S14-19 adapté SRCI Midi-Pyrénées



Observatoire
Régional
de la Santé
de Midi-Pyrénées



VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE ETAT DES LIEUX 2015 EN MIDI-PYRENEES

Un état des lieux sur les violences faites aux femmes au sein du couple en Midi-Pyrénées a été réalisé par l'observatoire de la santé Midi-Pyrénées avec le soutien financier et sous la coordination de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE). Cette démarche s'inscrit dans les travaux de la plateforme d'observation sociale de Midi-Pyrénées (POSMIP).

Les objectifs :

- améliorer la connaissance quantitative et qualitative sur les violences faites aux femmes ;
- contribuer à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques et des actions de prévention et de prise en charge.

Les données mobilisées au titre de l'année 2014 proviennent de différents champs professionnels intervenants sur la problématique : les forces de l'ordre, la justice, la médecine légale et les associations spécialisées dans l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences.

Une recherche complémentaire a été menée en Haute-Garonne avec la collaboration de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité et de ses partenaires institutionnels et associatifs.

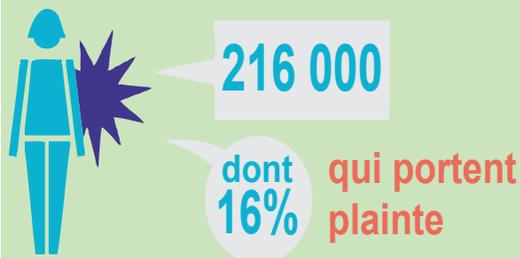
Limites : Certaines données n'ont pu être recueillies ou se sont avérées très hétérogènes selon les modes de recueil, ne permettant pas toujours une vision régionale complète et fiable.

Définition des violences faites aux femmes en situation de couple :

La notion de couple est ici considérée au sens large : partenaire de vie quel que soit son statut (conjoint, concubin, pacsé ou «ex» de ces trois catégories). Ces violences, plus communément désignées « violences conjugales », englobent : les violences verbales, économiques, matérielles, administratives, psychologiques, sexuelles, ou physiques.

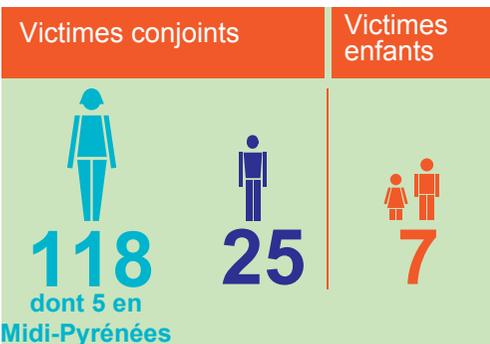
Au niveau national :

Davantage de femmes parmi les victimes de violences conjugales et faible proportion de plaintes.



Les femmes, principales victimes des homicides au sein du couple :

Nombre de **décès au sein du couple**, par sexe, et nombre de décès d'enfants (2014)



REVELATION DES FAITS AUX FORCES DE L'ORDRE ET PROCEDURES

Nombre de plaintes enregistrées :

Gendarmerie :

Violences intrafamiliales : **2 283**
dont **1 721** violences au sein du couple (830 en Haute-Garonne) ;
soit près de 5 plaintes en moyenne par jour au niveau régional.

Police :

865 plaintes pour la Haute-Garonne (données régionales non stabilisées).

Estimation *a minima* du phénomène : il s'agit uniquement des violences révélées, ces chiffres ne reflètent pas la réalité du vécu qui trop souvent reste contenu dans la sphère privée.

Ces chiffres représentent un nombre de faits constatés et non le nombre de victimes. Une victime peut venir déposer plainte plusieurs fois au cours d'une année pour des faits similaires.

Zoom sur les procédures en Haute-Garonne :

- 1 200 procédures nouvelles enregistrées de violences conjugales ;
- 450 classements sans suite (essentiellement pour des motifs juridiques) ;
- 600 décisions d'alternatives aux poursuites (dont les stages de responsabilisation des auteurs) ;
- 185 poursuites devant le tribunal correctionnel (soit près de 4 affaires par semaine) ;
- 76 ordonnances de protection.

ECOUTE, INFORMATION, ACCOMPAGNEMENT

Appels au « 3919 Violences femmes info » (n° national d'écoute et d'orientation) :

- 419 appels émis depuis Midi-Pyrénées soit 3,44% des appels nationaux (10e région de France).

Activité des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) :

- Plus de 2 400 demandes liées à des situations de violences conjugales ont été traitées dans les 8 CIDFF de la région.

Réponse médicale :

- 193 femmes reçues, dont plus de 90 victimes de violences conjugales, par l'Unité d'accueil des victimes du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège (Pamiers).
- 646 femmes victimes de violences reçues, dont 193 victimes de leur ex-conjoint, par l'Unité Médico-Judiciaire de l'hôpital Rangueil (Toulouse).

Hébergement d'urgence et d'insertion :

- 679 demandes d'hébergement d'urgence (dont 341 pour la Haute-Garonne), émanent de victimes de violences; cela représente 6% des demandes traitées par le 115/SIAO.
- 735 demandes d'hébergement d'insertion (dont 439 pour la Haute-Garonne) émanent de victimes de violences représentant 15% des demandes totales.

En Haute-Garonne :

- Près de 4 000 situations de violences conjugales ont été traitées par les différentes associations.

La prévalence des violences au sein du couple est identique en milieu rural et en milieu urbain.